

/JA.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-290 du 18 Août 1983

portant approbation du Budget Prévisionnel  
exercice 1983 de l'Office Béninois  
de Sécurité Sociale.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU  
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'Ordonnance N° 73-3 du 17 Janvier 1973 portant création et Organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale et l'Ordonnance N° 79-48 du 5 Septembre 1979 qui l'a modifiée ;
- VU le décret N° 79-294 du 6 Novembre 1979 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (OBSS) ;
- SUR proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 11 Août 1983 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Office Béninois de Sécurité Sociale pour l'exercice 1983 ci-joint.

Article 2. - Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 Août 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre du Travail et des Affaires Sociales absent, le Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche,

Boukary ALIDOU.-

Pour le Ministre des Finances absent, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Armand MONTEIRO.-

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 MF-MTAS 8 Autres Ministères 20 OBSS  
10 DB-DCF-DSDV-DTC-DI 20 DPE-DLC-INSAE 6 SGG 4 ICE et ses Sections 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 2 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 JORPB 1.-